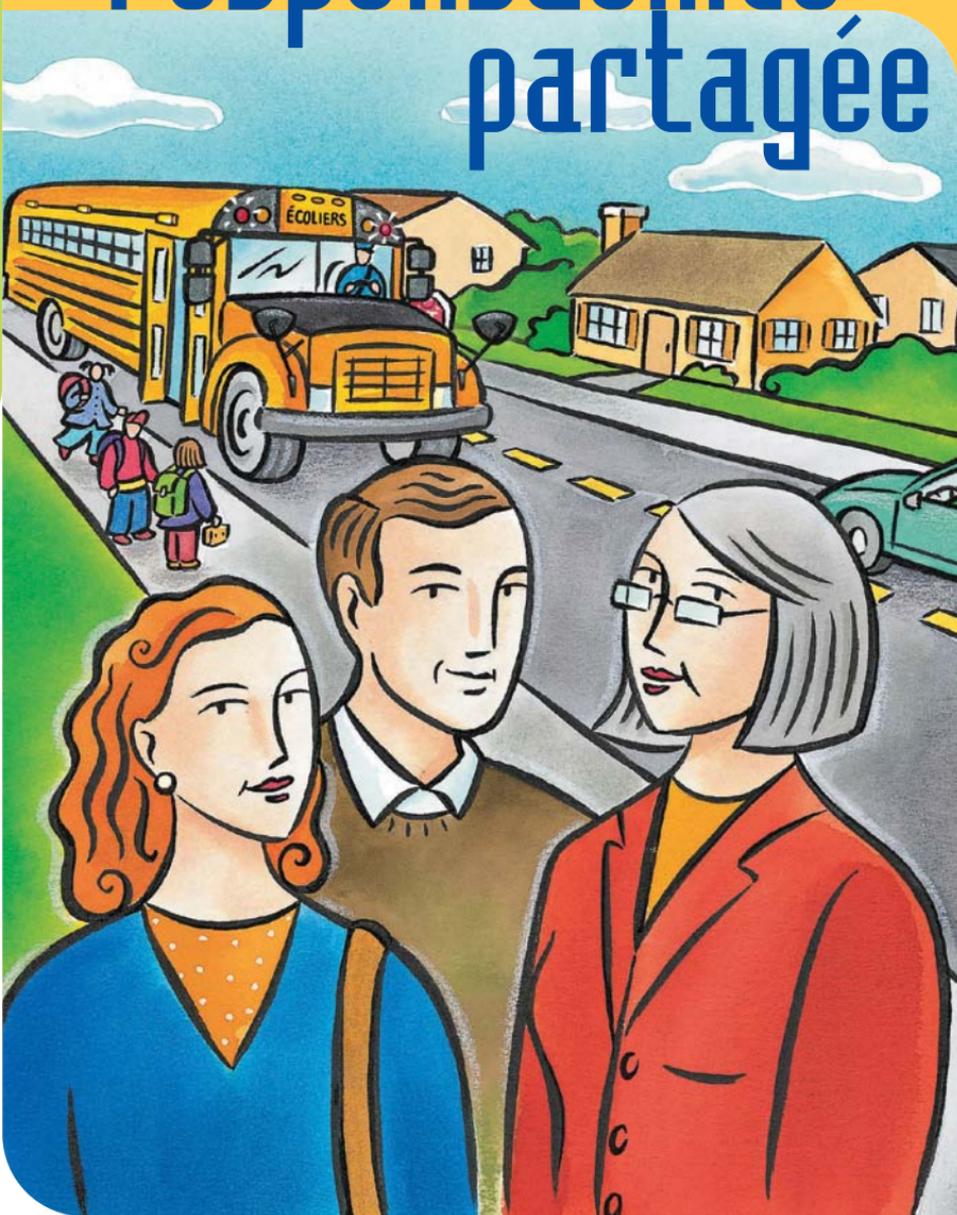


# Le transport scolaire, une responsabilité partagée



# Par les citoyens

Avec plus de 10 000 véhicules, près de 563 000 élèves transportés et un million de kilomètres parcourus chaque jour, le transport scolaire constitue un secteur exposé aux accidents de la route.

Néanmoins, c'est le moyen de transport le plus sécuritaire. En effet, depuis 1986, il n'y a eu aucun décès parmi les victimes d'âge scolaire occupant un autobus scolaire.

Ce résultat rassurant ne doit cependant pas nous inciter à un relâchement, car c'est au moment de monter dans l'autobus et d'en descendre ainsi qu'au moment de traverser la rue que les enfants sont les plus vulnérables.

Personne n'est à l'abri d'un accident. Chacun doit donc prendre sa juste part de responsabilités pour réduire les risques liés au transport scolaire, qu'il soit conducteur, régisseur, transporteur, parent ou automobiliste.

# Par les conducteurs d'autobus

Conduire un autobus scolaire demande des habiletés particulières. C'est pourquoi il est obligatoire d'être titulaire d'un permis de conduire approprié et d'avoir suivi une formation périodique donnant droit à un certificat de compétence. Le conducteur a de nombreuses responsabilités. En plus d'effectuer plusieurs parcours par jour avec un véhicule rempli d'écopiers, il doit :

- effectuer la vérification avant départ du véhicule;
- voir à la sécurité des passagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus;
- faire respecter la discipline;
- respecter un trajet et un horaire préétablis par la commission scolaire.

La tâche n'est pas toujours facile. Il est donc recommandé aux parents de communiquer avec la direction d'école ou avec la personne responsable du service de transport de la commission scolaire lorsqu'un élève rapporte un problème survenu à bord. Elles sont les mieux placées pour veiller à régulariser la situation.

# Par les parents et les enfants

Lorsque vous reconduisez ou allez chercher un enfant à l'école, soyez attentif et prévoyant. Les autorités scolaires se plaignent souvent de l'imprudence de parents trop pressés mettant en danger la vie des jeunes qui circulent dans la zone ou dans la cour d'école. En tout temps :

- soyez vigilant en présence d'un autobus scolaire et dans les zones scolaires;
- respectez les limites de vitesse, ralentissez dès que les feux jaunes de l'autobus clignotent et arrêtez votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus dont les feux intermittents rouges sont activés;
- à l'école, respectez les aires de débarquement réservées aux autobus scolaires. Arrêtez votre véhicule à l'endroit désigné par l'école. Faites attention aux enfants qui circulent tout autour.

Comme parent, vous avez également un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de vos enfants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'autobus. Vous devez donc leur rappeler régulièrement le code de conduite qui suit.

## En chemin

- Pour éviter de rater l'autobus, il faut se lever tôt. Cela permet de prendre un bon déjeuner et d'arriver à temps à l'arrêt sans avoir à courir;
- On doit toujours utiliser le trottoir pour se rendre à l'arrêt et pour en revenir;
- S'il n'y a pas de trottoir, il faut marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.



## À l'arrêt d'autobus

- Attendre l'autobus en file sans bousculer les autres;
- Attendre calmement que l'autobus soit **complètement immobilisé** avant de s'en approcher;
- Attendre que les feux rouges de l'autobus clignotent et que le conducteur ouvre la porte;
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe et en évitant les bousculades;
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.



## À bord de l'autobus

Pour ne pas nuire à la concentration du conducteur, il faut :

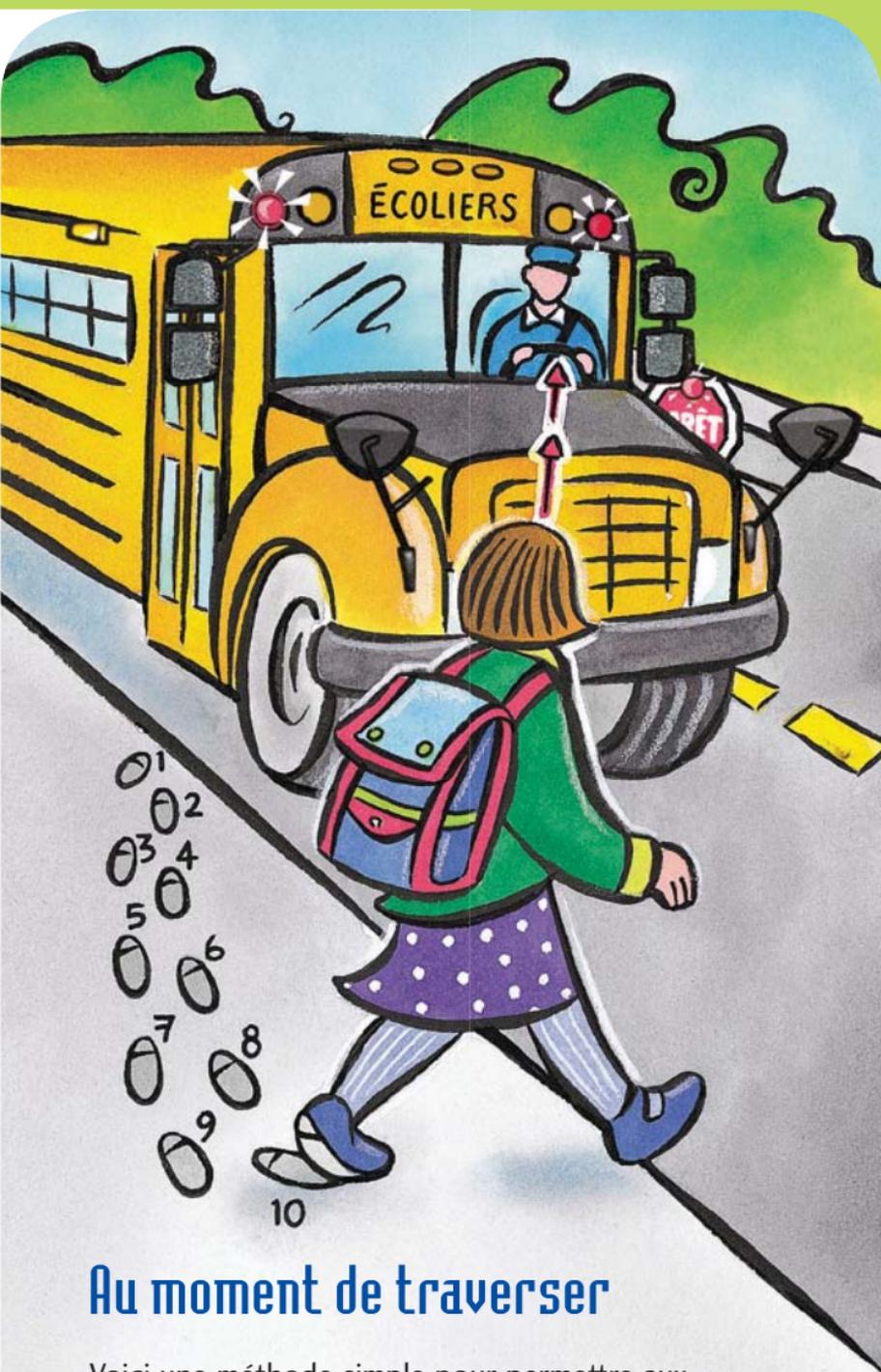
- Demeurer assis et rester calme;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus;
- Garder sur soi sa boîte à lunch ou son sac à dos pour ne pas encombrer l'allée ou encore les placer sous la banquette;
- S'abstenir de lancer des objets ou des aliments à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.



## À la descente

Plusieurs accidents de transport scolaire se produisent au moment de descendre de l'autobus parce que les jeunes restent trop près de l'autobus. Insistez sur les points suivants :

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège;
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe;
- S'éloigner rapidement et ne jamais passer derrière l'autobus;
- **Aviser le conducteur lorsqu'un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues. S'il est impossible de lui parler, demander l'aide d'un adulte ou attendre que l'autobus ait quitté les lieux avant de ramasser l'objet.**



## Au moment de traverser

Voici une méthode simple pour permettre aux enfants de traverser **devant l'autobus en sécurité**. C'est la **règle des 10 pas**.

- Compter 10 pas en sortant de l'autobus avant de traverser afin de voir le conducteur et d'être bien vu par lui;
- Passer devant l'autobus, puis regarder à gauche, à droite et **de nouveau à gauche** avant de traverser\*;
- Traverser rapidement, **mais sans courir**\*.

\*Ces consignes s'appliquent également en présence d'un bras d'éloignement.

## Les zones scolaires sont des zones à risques

Soyez vigilant en présence d'autobus scolaires.  
Respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse.



Présignal de zone scolaire  
ou de passage pour écoliers.



Début d'une zone scolaire

Il est accompagné d'un panneau servant à préciser les périodes durant lesquelles une limite de vitesse moindre que celle qui est permise sur le chemin public s'applique dans une zone scolaire.



Présence d'un passage pour écoliers

Il faut céder le passage au piéton  
qui s'y engage.



Signal avancé d'arrêt  
d'autobus scolaire

Ce dernier avertit de la présence possible d'un autobus scolaire immobilisé pour faire monter ou descendre des écoliers.

## C'est jaune... préparez-vous à arrêter

### Le présignallement, une mesure de sécurité

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent signaler à l'avance leur intention de s'immobiliser.

Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

### Deux étapes à retenir

#### 1 Préparez-vous à arrêter

lorsque l'autobus scolaire active :

- ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.

#### 2 Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus

lorsque l'autobus scolaire active :

- ses feux rouges intermittents **et**
- son panneau d'arrêt.

## Attention !

- Dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux **ROUGES** intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude, ainsi qu'une amende de 200 \$ à 300 \$.
- Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque l'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.



# Une bonne question : Avec ou sans ceinture ?

Transports Canada a conclu que les mécanismes de protection des autobus scolaires offrent une bonne protection aux passagers, notamment par un système de compartimentation formé de sièges rapprochés ayant un haut dossier déformable et absorbant l'énergie. Bâti sur des châssis de camions donc très robustes, les autobus scolaires ont une résistance accrue grâce à l'ajout de barres latérales de renforcement. Un plancher surélevé fait aussi en sorte que les écoliers sont assis au-dessus du point d'impact lorsqu'il y a collision latérale.

L'ajout de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires pourrait plutôt nuire à la sécurité des enfants. Les essais de collisions d'autobus scolaires menés par Transports Canada ont révélé que les occupants portant une ceinture sous-abdominale seraient plus susceptibles de subir des blessures graves à la tête et au cou que les occupants qui ne sont pas attachés au moment des collisions frontales.

La Société de l'assurance automobile du Québec et ses partenaires comptent sur la collaboration de tous pour réduire les accidents impliquant les autobus scolaires.

En cas de problème relatif au transport scolaire, communiquez avec la personne responsable du service de transport de votre commission scolaire.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce dépliant, composez

- À Québec: 418 643-7620
- À Montréal: 514 873-7620
- Ailleurs (Québec, Canada, États-Unis): 1 800 361-7620

Ou commandez-les à l'adresse : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca).



Votre service de police

Société de l'assurance  
automobile

Québec

Avec la participation de :  
• Ministère des Transports